



Fiche de poste

Membre de la commission politique

Rôle de l'instance	<p>La commission politique est l'organe responsable du développement des idées et des propositions politiques du Parti. Dans l'accomplissement de ses mandats, elle travaille en étroite collaboration avec le caucus de la députation.</p> <p>Plus particulièrement, elle prépare les thématiques étudiées en conseil national, et les documents de nature politique soumis au Congrès, et rend des avis sur les propositions soumises au conseil national.</p>
Rôle des membres	<p>Les membres participent aux délibérations et à la prise de décision de la commission politique. De plus, les membres participent à des comités et à des rencontres avec la société civile.</p>
Compétences recherchées	<p>Les compétences recherchées sont variées, avec une prédominance en analyse. De manière non exhaustive, une connaissance des politiques publiques et de la mesure de leurs résultats, la capacité d'apprendre sur un nouveau sujet dans un court laps de temps, une connaissance du Parti et des priorités de ses membres, une aisance en rédaction de documents concis et pour l'animation de formations ou d'échanges sur une thématique sont des compétences recherchées.</p>
Durée du mandat	<p>Les membres de la commission politique sont élus et élus ordinairement au conseil national qui suit le Congrès ordinaire et restent en poste jusqu'au conseil national suivant le prochain Congrès ordinaire. Les personnes élues lors d'élections partielles restent en poste jusqu'au conseil national qui suit le Congrès ordinaire. Un mandat complet dure 4 ans.</p>
Disponibilité demandée	<p>La commission politique se réunit 6 à 8 fois par année. Les rencontres se tiennent généralement à la permanence de Montréal. La participation par téléphone est permise afin de favoriser la participation du plus grand nombre.</p> <p>La commission politique fonctionne généralement en formant des comités qui réalisent leur mandat entre les rencontres. Plusieurs heures de travail par mois sont attendues des membres. Le membre de la commission politique est aussi invité à représenter le Parti lors de rencontre avec la société civile.</p> <p>Étant donné que les membres de la commission politique sont déléguées et délégués de droit au Congrès (2 fois par 4 ans) et au conseil national (2 fois par année), il est attendu qu'ils participent à ces deux instances</p>
Dispositions statutaires et réglementaires pertinentes	<p>Statuts : art. 120 à 125.</p> <p>Règlement intérieur : annexe 2 (code d'éthique).</p>
Autres éléments pertinents	<p>Les membres de la commission politique doivent être membres du Parti au moins 30 jours avant leur élection et le rester tout le long de leur mandat, et souscrire au code d'éthique ainsi qu'à la déclaration de principe du Parti. Être membre de la commission politique est un mandat électif qui ne peut être cumulé avec un autre poste au sein du Parti.</p> <p>Les réunions de la commission politique se déroulent à huis clos. Le respect de la confidentialité des échanges est primordial pour le bon fonctionnement de l'instance.</p>
